

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article715>



MOX ou crève à la centrale du Blayais

# **Fukushima-sur-Gironde : Comment maximiser les profits d'EDF et les risques pour la population**

- Accueil - Actualités - Les lettres d'ACDN -  
Date de mise en ligne : mercredi 14 décembre 2011

---

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

---

**Par arrêté interpréfectoral en date du 17 octobre 2011, publié les 27 et 28 octobre dans 4 journaux locaux, les Préfets de Gironde et de Charente-Maritime avaient ouvert du 14 novembre au 14 décembre une Enquête d'utilité publique dans 21 communes de Gironde et 2 communes de Charente-Maritime à propos de l'introduction de combustible MOX (ou "moxisation") dans les réacteurs 3 et 4 (dits "tranches" par EDF) de la centrale du Blayais. L'enquête confiée à trois enquêteurs (retraités respectivement d'EDF, de la DDE et de la Gendarmerie) qui se sont partagé les heures de réception des remarques du public dans les mairies de 11 communes désignées, vient d'être close.**

**Voici la contribution d'ACDN à cet exercice démocratique.**

---

## **ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE**

*Demande de modification du décret du 5 février 1980, visant à introduire et utiliser du combustible enrichi en oxyde de plutonium, dit MOX, dans les réacteurs (« tranches ») N° 3 et N° 4 (I.N.B. N° 110) du CNPE du Blayais*

**Remarques soumises à l'attention de M. le Commissaire enquêteur**

**Remises à la Mairie de Saint-Bonnet-sur-Gironde (Charente-Maritime) ce 14 décembre 2011 à 16h 45.**

Monsieur le Commissaire,

L'enquête publique que vous conduisez vise à autoriser le Centre National de Production d'Electricité du Blayais à introduire et utiliser du combustible MOX dans les réacteurs 3 et 4 de son Installation Nucléaire de Base N° 110, comme c'est déjà le cas dans les réacteurs 1 et 2 de son INB N° 86.

J'ai l'honneur de vous écrire à la fois en tant que président de l'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN) et en tant que citoyen directement concerné par l'enquête d'utilité publique citée en référence, puisque nombre d'adhérents de notre association, dont le siège social est à Saintes, et moi-même faisons partie des populations soumises au risque d'accident nucléaire à la centrale du Blayais.

**En premier lieu**, et sans vouloir aucunement mettre en cause la façon dont vous la conduisez, permettez-moi d'observer que l'accessibilité et la publicité de cette enquête laissent beaucoup à désirer.

Ainsi, le dossier relatif à l'enquête consultable à la mairie des 23 communes concernées par l'enquête comprend 1448 pages. Sa version papier fait une quinzaine de centimètres d'épaisseur ; elle est pratiquement inutilisable pour un citoyen ordinaire.

J'ai tenté de consulter sa version électronique. Le 5 décembre, j'ai pris contact avec le CNPE à cette fin et pour solliciter une visite guidée de la centrale. J'ai été mis en relations avec la Mission Communication du CNPE. Après avoir aimablement cherché une solution, [l'un de ses membres] m'a rappelé le lendemain pour m'informer qu'aucune visite n'était possible avant janvier. Il m'a par ailleurs communiqué le lien conduisant au dossier de l'enquête publique :

<http://energie.edf.com/nucleaire/carte-des-centrales-nucleaires/centrale-nucleaire-du-blaysis/publications-45863.html>

. Je me suis rendu sur le site, pour constater que les 1448 pages reproduites en caractères minuscules étaient pratiquement illisibles à l'écran, étant donné qu'une fois agrandies, elles « dansaient » au moindre mouvement du curseur ; de plus, il est impossible de les imprimer.

L'exploitant de la centrale aurait voulu empêcher de lire son dossier qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

En outre, le message reçu de [mon correspondant à la Mission Communication] comportait cet avertissement : « *Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le 'Message') sont établis à l'intention exclusive des destinataires et les informations qui y figurent sont strictement confidentielles. Toute utilisation de ce Message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication totale ou partielle, est interdite sauf autorisation expresse.* » Je lui ai donc demandé (courriel du 6.12.2011) : « *Le lien que vous m'envoyez fait-il partie des « pièces jointes » ? Et que faut-il entendre par « strictement confidentielles » ? M'est-il interdit, par exemple, de transférer ce lien aux adhérents de l'association que je préside ou aux membres de son bureau ?* » J'attends encore la réponse.

De même, c'est presque par hasard que je viens d'apprendre l'existence de cette enquête à l'un de nos adhérents qui habite Saint-Sorlin-de-Conac, l'une des 23 communes et l'une des deux seules communes de Charente-Maritime, avec Saint-Bonnet-sur-Gironde, où les dossiers soumis à enquête publique sont consultables. Il n'en avait jamais entendu parler, et pourtant sa commune est située dans le rayon de 10 km autour du centre du Blaysis et concernée par la distribution de pastilles d'iode censées protéger la thyroïde de l'inhalation d'iode radioactif en cas d'accident nucléaire.

Le risque d'accident nucléaire à la centrale du Blaysis n'est malheureusement pas une vue de l'esprit puisqu'il a failli se réaliser pendant la tempête du 27 décembre 1999, lorsque l'élévation du niveau de la Gironde sous l'effet du vent a provoqué l'inondation, par plus de 100 000 mètres cube d'eau, des unités de production 1 et 2 de la centrale, ce qui a provoqué des courts-circuits et mis hors service des pompes de secours de refroidissement des réacteurs. Sous l'effet de cette « agression extérieure » pourtant moins grave qu'un tsunami, la centrale du Blaysis a donc connu un épisode proche de celui de Fukushima et qui aurait pu, avec davantage de malchance, se conclure d'une manière similaire.

Rien ne dit que cette éventualité (ou celle d'un incendie comme celui ayant frappé le 22 novembre 2005 la salle des machines commune aux tranches 3 et 4) ne se reproduira pas un jour ou l'autre, sous une forme ou une autre. Par conséquent, l'enquête publique aurait dû revêtir un caractère tel que l'ensemble des populations réellement concernées aient pu en être informées et donner leur avis. Ce qui n'a pas été le cas.

**En second lieu**, permettez-moi de préciser en quoi l'association que je représente s'estime concernée.

ACDN a, notamment, pour objet de « *prendre ou soutenir, sur le plan local, régional, national et éventuellement international, dans le domaine tant public que privé, les initiatives politiques, culturelles, économiques, sociales, juridiques et autres, susceptibles de contribuer au désarmement, à la sécurité générale, au respect des personnes, au développement des échanges, à la solidarité et à la paix.* » (Article 2 des statuts, mai 1996).

En vue de contribuer au désarmement, à la sécurité générale et au respect des personnes, l'Assemblée Générale extraordinaire d'ACDN en date du 13 octobre 2001 m'a demandé d'intervenir dans la campagne présidentielle de 2002 en me portant candidat, pour proposer que la France renonce à la fois à ses armes nucléaires et à ses centrales nucléaires qui, les unes comme les autres, menacent la sécurité des personnes à l'échelle planétaire.

Nous n'avons cessé d'attirer l'attention des autorités et de l'opinion publique sur les dangers inhérents à l'énergie

nucléaire dans ses diverses applications, tant civiles que militaires.

J'ai par exemple écrit à MM. les Préfets de la Gironde et de la Charente-Maritime et aux responsables d'EDF et du CNPE du Blayais une lettre ouverte publiée le 11 octobre 2002 par l'hebdomadaire « la Haute Saintonge », leur posant une quarantaine de questions relatives à la sûreté de la centrale et à la sécurité des riverains. Aucune de ces questions n'a reçu de réponse.

Suite à l'accident survenu le 11 mars 2011 à la centrale de Fukushima Daiichi (Japon), [j'ai de nouveau écrit, le 11 avril 2011](#), à MM. Etienne Dutheil, Directeur du CNP du Blayais, Dominique Schmitt, Préfet de la Gironde et Henri Masse, Préfet de la Charente-Maritime, pour leur poser 7 questions inédites, inspirées par l'actualité.

Les préfets n'ont pas jugé utile de me répondre, mais M. Dutheil a bien voulu m'adresser une lettre de 6 pages qui, malheureusement, ne me paraît pas répondre de façon satisfaisante à plusieurs de ces questions.

Notamment celles-ci, qui anticipaient directement l'objet de l'enquête publique que vous conduisez aujourd'hui :

*« 4°) Le réacteur N° 3 de Fukushima, dont le coeur est en cours de fusion, fonctionnait à concurrence de 25% avec des barres de combustible MOX issu de l'usine française MELOX et fourni à TEPCO par AREVA. Le MOX associe à l'uranium du plutonium, radioélément artificiel et l'un des plus dangereux qui soient puisque quelques microgrammes inhalés ou ingérés suffisent à entraîner la mort. Le plutonium de Fukushima est actuellement dispersé dans l'air, le sous-sol et l'océan. C'est le même combustible qui est utilisé à la centrale du Blayais et dans plusieurs autres centrales françaises. EDF va-t-elle cesser de l'utiliser ?*

*« 5°) Parlant de « l'incident » du 27 décembre 1999, le directeur de l'époque, M. Charrière, a affirmé : « Le refroidissement du coeur n'a jamais été interrompu, ni menacé par l'inondation puisqu'il était assuré par l'arrêt des réacteurs ». C'est faux. Fukushima en apporte la preuve : les réacteurs se sont automatiquement arrêtés à la suite du tremblement de terre, avant même l'arrivée du tsunami. C'est la chaleur résiduelle des coeurs de trois des réacteurs qui est à l'origine des suites catastrophiques. Le MOX complique encore leur refroidissement. **La centrale du Blayais a 30 ans en 2011. Attend-on la fusion d'un réacteur pour la fermer ?** »*

Aujourd'hui, manifestement, EDF n'envisage pas de fermer ses réacteurs ayant atteint ou sur le point d'atteindre, comme ceux du Blayais, la limite d'âge de 30 ans admise à la construction des réacteurs de 900 MW en raison du vieillissement prévisible des cuves de réacteurs. C'est ce vieillissement qui a conduit à fermer le réacteur de CHOOZ A en 1991, à l'âge de 24 ans. Pire : EDF souhaite aggraver les risques existants en introduisant du MOX dans deux réacteurs vieillissants, proches de la retraite, et qui n'ont pas été prévus pour.

### **Problèmes posés par le MOX.**

Produit par la fission de l'Uranium enrichi dans les réacteurs gérés par EDF, issu du retraitement des combustibles usés à l'usine de La Hague (Manche), le plutonium incorporé dans le MOX à l'usine MELOX de Marcoule (Gard) est, avec l'Uranium 235 contenu dans le combustible originel des réacteurs, l'un des deux matériaux fissiles à double usage, civil et militaire, dont on peut justement craindre qu'il ne soit détourné de son usage civil vers des fins militaires. C'est ce que l'Iran est aujourd'hui soupçonné ou accusé de vouloir faire, comme l'ont fait précédemment d'autres Etats, comme la Corée du Nord au début des années 2000, alors même qu'elle était signataire du Traité de Non Prolifération nucléaire.

Cependant, même s'il convient de mentionner le caractère « proliférant » du plutonium, le principal danger des

Oxydes de plutonium contenus dans le MOX qu'il est question d'introduire dans les réacteurs 3 et 4 du Blayais ne réside pas là. Ce danger est inhérent à la nature même du plutonium, et aux caractéristiques du combustible MOX.

Il menace en premier lieu les personnels qui auront à manipuler le plutonium et le MOX.

Il menace ensuite les populations qui pourraient être affectées par un accident de transport lors des multiples trajets auxquels seront soumis les combustibles usés, le plutonium, l'uranium 238, autre composant du MOX, et enfin le MOX lui-même.

Il menace enfin et surtout les populations qui seraient soumises à des retombées de poussières radioactives en cas d'accident de type Fukushima survenant dans l'un ou plusieurs des quatre réacteurs moxisés du CNPE du Blayais. Introduire du MOX dans les réacteurs 3 et 4 revient à doubler le risque actuel.

Les avantages du MOX comme combustible nucléaire sont connus. Ils sont avant tout financiers et se résument, pour l'essentiel, à ceci : le MOX permet de recycler une partie des déchets (Plutonium, Uranium Appauvri) du cycle de combustion nucléaire classique. Pour autant, ce bénéfice n'est pas garanti, si on le rapproche du coût des travaux d'aménagement, du manque à gagner dû à l'arrêt de tranche, du coût de la surveillance des déchets post-combustion, prolongée de plusieurs dizaines d'années. Et ce, à propos de deux réacteurs dont la durée de vie restante est des plus aléatoires. Le bénéfice espéré du MOX est en tout état de cause sans commune mesure avec le coût humain et financier d'un accident nucléaire, que sa seule présence rend un peu plus probable.

En effet, le MOX présente des dangers considérables, assez bien résumés quoique non sans euphémismes dans cet article du Figaro en date du 16 novembre 2011 (<http://www.lefigaro.fr/environnement/2011/11/16/01029-20111116ARTFIG00558-le-mox-un-combustible-au-plutonium-controverse.php>) :

*« Le MOX est 5 à 7 fois plus radiotoxique que les crayons de combustibles classiques. Il nécessite donc des précautions d'usage particulières. D'autre part, le plutonium est un matériau plus réactif ce qui rend le contrôle du réacteur légèrement plus délicat. Après l'arrêt du réacteur, les fissions nucléaires se poursuivent plus longtemps dans le MOX que dans un combustible classique. En pratique, les crayons restent donc plus chauds, plus longtemps. Une des piscines de refroidissement à Fukushima contenait justement du MOX, ce qui avait provoqué l'inquiétude des écologistes.*

*« Enfin, en cas d'accident, la plus grande quantité de plutonium contenue dans le réacteur présente un danger accru pour l'environnement. »*

Et pour les êtres humains ! Le célèbre présentateur de télévision japonais Otsuka Norikazu, qui avait tenté de rassurer les consommateurs japonais en mangeant en direct des légumes de Fukushima, vient d'être hospitalisé d'urgence pour une leucémie aiguë lymphoblastique, typique des expositions aux substances radioactives. Son assistante, qui en avait fait autant, a subi le même sort.

### **En résumé,**

- ▶ le MOX est un combustible nucléaire particulièrement dangereux et délicat à manipuler, à toutes les étapes de sa fabrication, son transport, son chargement, son utilisation, son déchargement ;
- ▶ il augmente la température du coeur du réacteur, en fonctionnement normal comme à l'arrêt, ce qui accroît les risques d'emballement ;
- ▶

il rend plus compliqué le contrôle de la réaction en chaîne et c'est justement ce qui impose la mise en place d'une nouvelle « grappe de contrôle » dans chaque coeur de réacteur ;

- ▶ il contient le pire de tous les poisons chimiques et radioactifs : le plutonium, dont un microgramme suffit pour tuer un homme ;
  - ▶ il ne permet pas de « brûler » le plutonium puisque le combustible usé en contient encore 4%, soit la moitié des 8 % contenus avant combustion ;
  - ▶ ce « déchet ultime », inutilisable en l'état et impossible à « retraiter » actuellement, doit être stocké et refroidir dans des piscines pour des dizaines d'années ;
  - ▶ il augmente le risque d'accident de criticité
- (Cf. [http://www.cea.fr/defense/le\\_plutonium/les\\_risques\\_lies\\_au\\_plutonium](http://www.cea.fr/defense/le_plutonium/les_risques_lies_au_plutonium))
- ▶ son avantage financier n'est même pas garanti.

Pour ces raisons et d'autres encore que nous pourrions développer, tout nous paraît s'opposer à l'introduction et à l'utilisation de combustible MOX dans les réacteurs (ou « tranches ») 3 et 4 de l'INB N° 110 au CNPE du Blayais. Il conviendrait au contraire d'en prévoir et préparer la fermeture prochaine, après celle des réacteurs 1 et 2 qui devraient être « démoxisés ».

**La priorité absolue doit être accordée à la sécurité des personnes. Rappelons qu'aujourd'hui, sur 54 réacteurs nucléaires japonais, 8 seulement sont encore en fonctionnement, que la population s'oppose au redémarrage des autres, et qu'il est vraisemblable que le Japon abandonne définitivement, dès 2012, la production d'électricité par la voie de la fission nucléaire. La France devra-t-elle attendre une catastrophe comme celles de Tchernobyl ou de Fukushima pour s'y résoudre ?**

Restant à votre disposition pour tout complément d'enquête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Saint-Bonnet-sur-Gironde, le 14 décembre 2011

Jean-Marie Matagne